

GRILLE AUTOEVALUATION BUREAU CENTRAL
ACTIVITE D'APPLICATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES EN PRESTATION DE SERVICE - Référence : CTPPPP314/0

PARTIE 2 : ACTIVITE

Exigence à respecter	Détail de l'exigence	Points de contrôle qui seront vérifiés par QUALISUD	Document de référence à présenter lors de l'évaluation	Résultats de votre vérification	Actions à réaliser avant l'audit initial
1. Gestion du personnel. — Certificats individuels					
A1	Les personnes exerçant une fonction de décideur ou d'encadrement détiennent un certificat individuel "utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques" catégorie "décideur travaux et services" en cours de validité , à défaut un justificatif de demande de renouvellement doit être déposée avant la date de fin de validité. Au moins une personne de l'entreprise détient ce certificat catégorie "décideur travaux et services". <i>EO EC</i>	Toute personne exerçant une fonction de décideur ou d'encadrement détient un certificat individuel "utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques" catégorie "décideur travaux et services" en cours de validité, à défaut un justificatif de demande de renouvellement doit être déposée avant la date de fin de validité. Au moins un certificat catégorie "décideur travaux et services". Vérification documentaire	Certificat individuel approprié en cours de validité ou justificatif de demande de renouvellement en cours (justifiable, déposée avant la date de fin de validité).		
A2	Les personnes exerçant la fonction d'opérateur détiennent un certificat individuel "utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques" catégorie "opérateurs travaux et services" en cours de validité , à défaut un justificatif de demande de renouvellement doit être déposée avant la date de fin de validité. <i>EO EC</i>	Toute personne exerçant une fonction d'opérateur détient un certificat individuel "utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques" catégorie "opérateur travaux et services" en cours de validité, à défaut un justificatif de demande de renouvellement doit être déposée avant la date de fin de validité. Vérification documentaire			
2. Organisation et exécution des chantiers					
2.1. Organisation du travail					
A3	Les procédures d'organisation générale nécessaires à la réalisation du travail sont précisées par écrit et validées par une personne détentrice d'un certificat individuel "utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques" catégorie "décideur travaux et services". <i>EO</i>	Recueil des procédures d'organisation formalisées par écrit et validées par une personne détentrice d'un certificat individuel "utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques" catégorie "décideur travaux et services". Vérification documentaire	Procédures générales d'organisation du travail pour la réalisation des chantiers.		
A4	Tout applicateur, y compris dans une entreprise unipersonnelle, doit respecter, en matière d'équipements de protection individuelle , la réglementation s'appliquant aux entreprises employant des travailleurs.	Il existe une liste des EPI. Les EPI adaptés sont disponibles. Vérification de la disponibilité des EPI requis pour l'exécution d'un chantier.	Liste des EPI.		

GRILLE AUTOEVALUATION BUREAU CENTRAL
ACTIVITE D'APPLICATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES EN PRESTATION DE SERVICE - Référence : CTPPPP314/0

Exigence à respecter	Détail de l'exigence	Points de contrôle qui seront vérifiés par QUALISUD	Document de référence à présenter lors de l'évaluation	Résultats de votre vérification	Actions à réaliser avant l'audit initial
	<i>EC</i>	Vérification documentaire et visuelle			
A5	L'entreprise identifie ou détermine les exigences spécifiées par le client.	Il existe une pièce contractuelle spécifiant la relation avec le client. Vérification documentaire	Document entreprise-client (ex. : contrat, devis accepté, commande client, accusé de réception/reformulation de la commande de la part de l'applicateur, acceptation de la facture par le client).		
2.2. Encadrement de chantier					
A6	Les caractéristiques et les consignes du chantier sont formalisées par écrit et transmises au personnel d'application.	Il existe un enregistrement des caractéristiques du chantier : coordonnées du chantier ; nature et caractéristiques des travaux ; personnel réalisant les travaux ; produits à utiliser (nom commercial, dose) ; matériels à utiliser ; particularités ou spécificités liées à la prestation. Vérification documentaire	Enregistrements des caractéristiques des chantiers (avant application).		
A7	Après l'application, l'exécution de la prestation est vérifiée par un personnel habilité (c'est-à-dire dûment désigné par une personne détentrice d'un certificat individuel "utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques" catégorie "décideur travaux et services".)	Il existe un enregistrement des caractéristiques du chantier : parties traitées ; respect des consignes d'exécution ; éventuels incidents ou imprévus survenus. En cas de non-conformité, les mesures prises sont précisées et formalisées. Vérification documentaire	Enregistrements des caractéristiques des chantiers (réalisation de l'application).		
A8	Les recommandations nécessaires consécutives à l'usage du produit ou de la technique, pendant et à la fin du chantier, sont délivrées au client par écrit.	Il existe un document sur lesquelles les consignes de sécurité au client (environnement, public, travailleurs, animaux domestiques, ...) sont délivrées pour chaque chantier. Vérification documentaire	Modalités de transmission des consignes aux clients.		
2.3. Conformité du matériel					
A9	Le matériel d'application, au sens de la directive 2009/128/CE, est identifié et défini. <i>EO</i>	Il existe une liste du matériel d'application, au sens de la directive 2009/128/CE, qui correspond à la réalité. Vérification documentaire	Liste du matériel d'application.		
A10	L'ensemble du matériel (défini en A9) est suivi pour garantir un entretien constant.	Il existe un outil de suivi du matériel d'application permettant de définir les natures et les dates des contrôles, entretiens et incidents.	Outil de suivi du matériel d'application (type et description du matériel, dates et natures des contrôles, entretiens		

GRILLE AUTOEVALUATION BUREAU CENTRAL
ACTIVITE D'APPLICATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES EN PRESTATION DE SERVICE - Référence : CTPPPP314/0

Exigence à respecter	Détail de l'exigence	Points de contrôle qui seront vérifiés par QUALISUD	Document de référence à présenter lors de l'évaluation	Résultats de votre vérification	Actions à réaliser avant l'audit initial
	<i>EO</i>	Vérification documentaire et visuelle	et incidents).		
A11	Le matériel identifié pour l'exécution du travail est reconnu conforme pour l'application. <i>EC</i>	Les matériels non conformes sont clairement identifiés. Vérification visuelle			
2.4. Préparation du produit					
A12	La préparation des produits phytopharmaceutiques et le remplissage des appareils d'application se font en toute sécurité.	Les moyens de protection des opérateurs et de l'environnement sont clairement définis, connus et appliqués pour ces phases. Vérifications documentaire, visuelle et par interviews	Instructions pour la préparation des produits et pour le remplissage des matériels d'application.		
A13	En cas d'incident (renversement de produit pur, débordement de produit dilué, éclaboussures) les consignes de sécurité sont connues et appliquées.	Les consignes pratiques et de sécurité sont formalisées, connues et appliquées. Vérification par interviews	Consignes pratiques et de sécurité formalisées.		
2.5. Application des produits					
A14	Les produits sont appliqués conformément à la réglementation en vigueur, aux exigences environnementales, aux exigences techniques et à leur mode d'emploi. <i>EC</i>	Les produits appliqués sont en conformité avec leurs caractéristiques réglementaires (ex. : AMM, usages, délai avant récolte, znt, sécurité,) et techniques. Vérification documentaire	Enregistrements des caractéristiques des chantiers.		
A15	La conformité des consignes avec la situation constatée est vérifiée par un personnel habilité (c'est-à-dire dûment désigné par une personne détentrice d'un certificat individuel "utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques" catégorie "décideur travaux et services") avant le traitement conformément aux instructions de l'entreprise.	La validation est effectuée selon des instructions clairement définies sur un document désigné Vérification documentaire	Instructions pour la mise en œuvre du chantier.		
	En cas de non-conformité, les mesures prises sont précisées et formalisées.		Document de suivi de chantier.		
A16	Les produits sont mis en œuvre de manière à assurer la qualité de l'application (respect des conditions d'usage, protection des personnes et de l'environnement).	La qualité de l'application est vérifiée par démonstration visuelle ou par entretien avec les applicateurs. Une attention sera plus particulièrement apportée à la vérification de la dose apportée, de l'application des consignes de sécurité et de la gestion des effluents. Vérification visuelle et par interview ; le cas échéant par l'observation d'un chantier.			
3. Gestion de la vie des produits phytopharmaceutiques					

GRILLE AUTOEVALUATION BUREAU CENTRAL
ACTIVITE D'APPLICATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES EN PRESTATION DE SERVICE - Référence : CTPPPP314/0

Exigence à respecter	Détail de l'exigence	Points de contrôle qui seront vérifiés par QUALISUD	Document de référence à présenter lors de l'évaluation	Résultats de votre vérification	Actions à réaliser avant l'audit initial
3.1. Achat					
A17	Un ou plusieurs responsables d'achat sont identifiés au sein de l'entreprise. <i>EO</i>	La ou les nominations sont clairement attestées dans un document de l'entreprise. Vérification documentaire	Document attestant de la nomination d'un ou plusieurs responsables des achats.		
A18	L'achat des produits prend en compte les exigences réglementaires, environnementales et techniques. <i>EC</i>	Vérification de l'AMM et de l'usage des produits phytopharmaceutiques présents en cohérence avec les activités définies de l'entreprise. Vérifications documentaire et visuelle	Enregistrement des achats.		
A19	Si les produits sont fournis par le client, il y a vérification des produits (conformité réglementaire, technique, sécuritaire) et gestion des non-conformités. <i>EC</i>	Il existe des instructions de vérification des produits fournis par un tiers pour les prestations et de gestion en cas de non-conformité. Vérification documentaire	Instructions de vérification et de gestion des non conformités.		
A20	L'entreprise vérifie, à réception des produits phytopharmaceutiques, qu'elle a bien la capacité d'accéder aux FDS.	S'assurer de l'accès possible aux FDS de tous les produits phytopharmaceutiques présents, par échantillonnage. Vérification visuelle	Accès possible aux FDS des produits phytopharmaceutiques présents.		
3.2. Stockage					
A21	Les produits phytopharmaceutiques sont stockés dans un lieu (local ou armoire) selon la réglementation en vigueur. <i>EC</i>	Lieu. Respect de la réglementation. Vérification Visuelle	Textes réglementaires en vigueur.		
A22	Les entreprises unipersonnelles doivent respecter en matière de stockage la réglementation s'appliquant aux entreprises employant des travailleurs.	Respect des textes réglementaires régissant les entreprises employant des travailleurs. Vérification visuelle	Textes réglementaires en vigueur.		
A23	En cas d'accident ou d'incident, les consignes de sécurité sont connues et appliquées.	Les consignes pratiques et de sécurité sont formalisées, connues et appliquées. Vérification documentaire et par interview	Instructions de stockage.		
3.3. Gestion des stocks					
A24	La liste des produits phytopharmaceutiques stockés à destination de l'application est documentée.	Il existe une liste des produits phytopharmaceutiques stockés à destination de l'activité d'application.	Enregistrement des stocks.		

GRILLE AUTOEVALUATION BUREAU CENTRAL
ACTIVITE D'APPLICATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES EN PRESTATION DE SERVICE - Référence : CTPPPP314/0

Exigence à respecter	Détail de l'exigence	Points de contrôle qui seront vérifiés par QUALISUD	Document de référence à présenter lors de l'évaluation	Résultats de votre vérification	Actions à réaliser avant l'audit initial
		Vérification documentaire			
A25	Les PPNU (produits phytopharmaceutiques non utilisables) sont clairement identifiés.	Les PPNU sont correctement identifiés.			
		Vérification visuelle			
3.4. Transport et approvisionnement de chantier					
A26	Tout transport de produits phytopharmaceutiques ou approvisionnement de chantier doit respecter la réglementation en vigueur.	Le transport des produits a été clairement défini en cohérence avec la réglementation. Les instructions sont connues et appliquées.	Instructions pour le transport des produits.		
		Vérifications documentaire, visuelle et par interview			
A27	L'entreprise met en place des consignes de sécurité pour le transport de produits phytopharmaceutiques ou l'approvisionnement de chantier qui doivent être connues et appliquées.	Les consignes pratiques et de sécurité sont formalisées, connues et appliquées.	Consignes de chargement/déchargement.		
		Vérifications documentaire, visuelle et par interview	Affichage des procédures et n° d'urgence.		
			Consignes en cas d'accident et démarches à suivre.		
3.5. Gestion des déchets et effluents					
A28	Les déchets d'emballage, les produits non utilisables (PPNU) et les effluents issus des produits phytopharmaceutiques sont gérés selon la réglementation en vigueur.	La gestion des déchets et effluents a été clairement définie en cohérence avec la réglementation. Elle est connue et appliquée.	Instructions pour la gestion des effluents et déchets.		
	EC	Vérifications documentaire, visuelle et par interview			